

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **19 janvier 2015 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté  
Monsieur Danis Beauvillier

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Madame Louise Bergeron, trésorière et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

Après la prière d'usage, Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**15-01-003**

**Approbation de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**15-01-004**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2014, de la séance du budget du 15 décembre 2014 et de la séance ordinaire du 15 décembre 2014**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2014, de la séance du budget du 15 décembre 2014 et de la séance ordinaire du 15 décembre 2014.

ADOPTÉE

**15-01-005**

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques :**

- En date du 16-12-2014 au 18-01-2015 :
  - nos M1283 à M1285 & A36578 à A36608                      296 344,10 \$
- dépôts salaires de la période 201450 à 201453

ADOPTÉE

15-01-006

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 19 janvier 2015

- nos A36609 à A36776 284 982,20 \$

ADOPTÉE

**Dépôt d'états financiers** - Le greffier dépose l'état financier de l'organisme subventionné par la Ville : Partage St-Eusèbe et Softball mineur.

15-01-007

**Affectation de crédits - Dépenses incompressibles**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2015 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants :

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, politique, entente, contrat ou convention et versés sur les bases définies;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes, obligations ou billets contractés;
- d) Engagement de crédit avec Gaudreau Environnement inc. tel qu'établi par les contrats ou facturations sur une base mensuelle;
- e) CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. : contribution 2015 de **37 008,04 \$** (plus taxes);
- f) Quote-part de la MRC de l'Érable :
  - Montant total de **401 493,92 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2015 et le 15 juin 2015;
- g) Contribution à la Société d'Horticulture de Princeville de **12 000,00 \$** pour la Foire champêtre et culturelle payable en juin 2015;
- h) Contribution à Développement économique Princeville de **50 000,00 \$** payable en deux versements égaux en avril 2015 et juin 2015;
- i) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants ainsi que pour les charges sociales:
  - Bell Mobilité cellulaire & Bell Mobilité Pagette
  - CARRA
  - CSST
  - Fiducie Desjardins (RRS & REER)
  - Financière Banque Nationale (REER)
  - Fonds de l'information foncière
  - Fonds des pensions alimentaires
  - Gaz Métropolitain
  - Grossiste Alimentation du Lac

- Groupe CLR
- Groupe Financier AGA, en fiducie
- Hydro-Québec
- La Capital Assurance & Gestion du patrimoine inc.
- Mackenzie Financial Corporation (REER)
- Ministre des Finances du Québec
- Ministre du Revenu du Québec
- Néopost Canada ltd
- Petites caisses
- Postes Canada
- Receveur général du Canada
- Régie de l'Assurance-Maladie du Québec
- Rogers
- SOCAN
- Société de l'Assurance automobile du Québec
- Syndicat des employés municipaux des Bois-Francs
- Télébec ltée
- Vidéotron ltée

ADOPTÉE

**15-01-008**      **Mandat à un auditeur indépendant**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de mandater un auditeur indépendant soit RDL Lamontagne Proulx inc., comptable agréé, pour effectuer la vérification requise par la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

**15-01-009**      **Avis de motion – Modification du règlement 2009-168**

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.

**15-01-010**      **Adoption du règlement 2015-270 modifiant le règlement 530-95**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2015-270 modifiant le règlement 530-95 relatif aux ententes sur les travaux municipaux avec des promoteurs.

ADOPTÉE

**15-01-011**      **Demande d'aide financière pour la formation des pompiers – MRC**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Princeville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Princeville prévoit la formation de 15 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de l'Érable en conformité avec l'article 6 du programme;

Il est proposé par le conseiller Fernand Ruel et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

**15-01-012**

**Desserte sécurité incendie – Sainte-Hélène-de-Chester**

ATTENDU le libellé de la résolution 14-12-387;

ATTENDU qu'une nouvelle entente est à intervenir entre la ville de Princeville et la municipalité Sainte-Hélène-de-Chester;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, et unanimement résolu que la desserte en sécurité incendie pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2015 selon les modalités de base suivantes :

QUE la prévention sera celle de base imposée par le schéma;

QUE le montant de base sera établi en fonction des richesses foncières uniformisées de Princeville, Saint-Norbert et du territoire à couvrir;

QU'un montant de 2 750 \$ par intervention nécessitant des véhicules incendie soit payable à Princeville comme quote-part spéciale;

QUE l'entente à intervenir est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2015;

QUE le directeur général et le maire négocieront les autres modalités de ladite entente;

QUE le directeur général et le maire soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

**15-01-013**

**Approbation des travaux d'asphaltage dans le rang 8 Ouest**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang 8 Ouest pour un montant subventionné de 40 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

**15-01-014**

**Entente Agroop – 679, rue Saint-Jacques Ouest**

ATTENDU les travaux effectués dans l'immeuble sis au 679, rue Saint-Jacques Ouest afin d'y loger le groupe faisant affaire sous le nom d'Agroop au montant total de 10 378,56 \$ net de taxes;

ATTENDU l'entente concernant une portion de l'immeuble sis au 679, rue Saint-Jacques Ouest signée avec Agroop visant le remboursement de ces dépenses en 24 mois;

ATTENDU QU'une erreur cléricale a fait en sorte que la résolution appuyant cette entente n'a pas été passée au conseil alors que cela aurait dû être le cas;

Sur une proposition de conseiller Claude Ménard et unanimement résolu que le maire et le greffier soient autorisés à ratifier pour et au nom de la Ville de Princeville une entente avec le groupe faisant affaire sous le nom d'Agroop relativement au remboursement des sommes investies dans l'immeuble et pour baliser les droits et obligation des parties.

ADOPTÉE

**15-01-015**

**Subvention 2015 à Partage St-Eusèbe**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'attribution d'une somme de 7 500 \$ à l'organisme Partage St-Eusèbe de Princeville pour l'année 2015 afin qu'elle apporte, dans la mesure de ses possibilités, son soutien alimentaire et économique aux familles dans le besoin de Princeville.

ADOPTÉE

**15-01-016**

**Aide financière 2014 à Ambulance St-Jean de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder pour l'année 2014 à l'organisme Ambulance St-Jean, une aide financière de 2 900 \$ pour les services de premiers soins qu'il dispense lors d'évènements organisés sur le territoire, et ce, conditionnellement au dépôt de leurs états financiers.

ADOPTÉE

15-01-017

**Entente avec Service Sanitaires Gaudreau**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est résolu unanimement d'accorder à Gaudreau Environnement le contrat 2015 pour la collecte des matières putrescibles vertes (branches, herbes, feuilles, etc.) déposées aux endroits prévus à cet effet au garage municipal, et ce, au coût forfaitaire de 17483,22 \$ avant taxes avec Gaudreau Environnement inc.

D'autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Princeville ledit contrat.

ADOPTÉE

15-01-018

**Rétrocession 95 rue Liberge**

ATTENDU le libellé de la résolution 14-09-290;

ATTENDU l'offre d'achat signée par les acheteurs le 26 août 2014 faisant partie intégrante du contrat notarié de la vente de l'immeuble en question;

ATTENDU l'abandon du projet de construction par les acheteurs communiqué verbalement à monsieur Michel Carignan le ou vers le 5 janvier 2015;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier et unanimement résolu d'accepter la rétrocession du lot 5 030 455 (95 Liberge) par les acheteurs Jean-Paul Lavoie et Jacqueline Labelle au montant de 18 280,46 \$ plus les taxes applicables;

QUE la trésorière soit autorisée à payer ladite somme. Que cette dépense soit financée à même la réserve du développement domiciliaire de la nouvelle ville de Princeville;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à venir.

ADOPTÉE

15-01-019

**Vente d'un terrain résidentiel - 100 rue Lecours**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Wayne Gardner et Érika Faucher ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 982 317 (100 rue Lecours) du cadastre du Québec pour le prix de 18 092,45 \$ avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**Demande de partenariat avec la Chambre de Commerce & Industrie Bois-Francis Érable** – demande rejetée

15-01-020

**Commandite Jeunes Entrepreneurs Bois-Francis Érable**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de reconduire l'entente de Gouverneur avec les Jeunes Entrepreneurs Bois-Francis

Érable pour une durée d'un an, soit du 1er septembre 2014 au 31 août 2015, avec une contribution de 1 000 \$, plus les taxes applicables et différentes autres modalités.

D'autoriser le maire et le greffier à conclure et à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**15-01-021 Subvention Softball mineur 2015**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser la somme de 2 500 \$ au Softball mineur à titre de contribution de la Ville de Princeville à cet organisme pour l'année 2015.

ADOPTÉE

**15-01-022 Quote-part Centre aquatique de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder une subvention de 74 900 \$ pour l'année 2015 au Centre aquatique régional de l'Érable.

D'autoriser la trésorière à effectuer immédiatement le premier versement de cette subvention au montant de 37 450 \$ et d'effectuer le second paiement au même montant en juin 2015.

ADOPTÉE

**15-01-023 Achat d'un camion Ford F-150-2011**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'acheter de Laquerre Auto inc. un camion Ford F-150, année 2011, portant le numéro de série 1FTPF1ET7BKD69130 pour le service des Loisirs au montant de 14 686,98 \$, avant taxes, conformément à la proposition de contrat de vente d'un véhicule d'occasion de cette entreprise datée du 14 janvier 2015.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements à Laquerre Auto inc. et à la S.A.A.Q.

De préciser que cette dépense est financée à même les activités financières de l'année en cours.

D'autoriser le directeur des Travaux publics, Dave Leclerc, à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat de vente d'un véhicule d'occasion et à effectuer ou à faire effectuer les procédures normales lors de l'acquisition de véhicule soit, notamment l'immatriculation et le lettrage.

ADOPTÉE

**Agri-Ressources – Demande de participation** – à l'étude

**15-01-024 Soirée-Bénéfice Vins & Fromages au bénéfice de Megan Lambert**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'acheter 2 billets à 100 \$ chacun de la Fondation Servir afin de participer à la 10<sup>e</sup> soirée-bé-

néfice « Vins et Fromages » pour la cause des enfants malades qui se tiendra le 7 mars 2015 au Complexe Sacré-Cœur.

ADOPTÉE

15-01-025

**Sur la route des Festivals – Participation au guide 2015**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de contribuer à la promotion de livre «Sur la Route des Festivals» en achetant une page publicitaire au montant de 250 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

15-01-026

**Demande des Filles d'Isabelle pour Gala folklorique**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de laisser gratuitement l'utilisation de la Salle Pierre-Prince le 19 avril 2015 pour le Gala folklorique des Filles d'Isabelle, cercle Vierge du Sourire 992 et de faire un don de 100 \$ dans le cadre de cette activité.

ADOPTÉE

**Forun Entreprise et Carrière de l'Érable-** à l'étude

**Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

15-01-027

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Me Olivier Milot, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire